

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de la Communauté de Communes ANDAINE-PASSAIS

Date convocation : 18/03/2022 L'an deux mil vingt-deux, le 24 mars à 19h, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle principale du CIDPA-12, rue Jean Moulin à Juvigny Val d'Andaine sous la présidence de M. JARRY Sylvain,

Nombre de membres en exercice : 37 **Etaient présents,**
Mmes MM. ALLEAUME Philippe, BEUCHEF Régis, BLOUET Jean- Pierre, BOULENT Daniel, BOUVIER-WITTER Françoise, BRETON Dominique, CANU Emmanuel, COUPEL Christian, DARGENT Michel, DREUX-COUSIN Virginie, DUMAINE Chantal, DUREUIL Brigitte, GAINON Loïc, GRANDIN Philippe, HAIRIE François, HUBERT Gérard, JARRY Sylvain, LERIVRAIN Bernard, LEROUX Éric, LEROUX Henri, LETELLIER Gislaine, MARTEAU Mildred, MOREAU Bernard, MOREL-GILLOT Dominique, PETITJEAN Olivier, RABLINEAU Jeannine, ROETZINGER Claudine, ROULLEAUX Éric, SERAIS Sylvie, TURCAN Philippe

Nombre de présents : 30 **Membre titulaire représenté par son suppléant** : M. LAUNAY Didier

Nombre de votants : 36 **Absent excusé** : M. LERAY Christophe

Présents par procuration : Mmes MM. ADDA Françoise (pouvoir à Mme DREUX-COUSIN), BOURREE Marie-France (pouvoir à M. BOULENT), CHEVALIER Manuela (pouvoir à M. JARRY), DE VALLAMBRAS Marie-Thérèse (pouvoir à M. BLOUET), DUBREUIL Benoît (pouvoir à M. PETITJEAN), EUVELINE Jacques (pouvoir à M. DARGENT)

Secrétaire de séance : M. BOULENT Daniel

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE-URBANISME

Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Céaucé : Mise en œuvre d'une nouvelle concertation

Par délibération du 29 avril 2021, le Conseil communautaire a prescrit la révision allégée n°1 du Plan local d'urbanisme de la Commune de Céaucé et fixé les modalités de la concertation.

Par délibération du 27 janvier 2022, le Conseil communautaire a arrêté le projet et tiré le bilan de la concertation de la révision allégée n°1 du Plan local d'urbanisme de la Commune de Céaucé.

Dans le cadre de la procédure et de la saine de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE), la procédure de révision allégée a été soumise à évaluation environnementale. Par conséquent, il est nécessaire, compte tenu de cette formalité obligatoire, de mettre en œuvre une nouvelle concertation sur le projet.

Il est proposé de fixer les modalités identiques de concertation, à savoir :

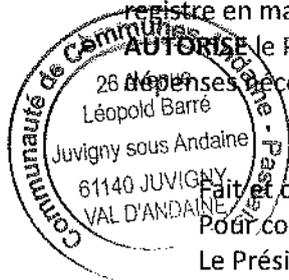
- Publication et ouverture d'un registre en mairie de Céaucé;

Le projet de révision allégée sera de nouveau arrêté et le bilan de la concertation tiré par le conseil communautaire. Le projet devra alors faire l'objet d'un examen conjoint de l'Etat, de la communauté de communes et des personnes publiques associées, avant d'être soumis à enquête publique.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **FIXE ET APPROUVE** les modalités de la nouvelle concertation : publication et ouverture d'un registre en mairie de Céaucé ;

AUTORISE le Président à accomplir les formalités correspondantes ainsi qu'à engager les dépenses nécessaires et signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.



fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
 Pour copie conforme,
 Le Président,

Accusé de réception en préfecture
 061-200068443-20220324-202274-DE
 Date de télétransmission : 31/03/2022
 Date de réception préfecture : 31/03/2022